



Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant

Note de synthèse

La seconde session du Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique s'est tenue à l'UNESCO, à Paris, du 29 mai au 2 juin, en présence de représentants de 169 Etats membres des Nations Unies et d'acteurs non-gouvernementaux. Cette session était la deuxième des 5 prévues dans le but d'aboutir à un traité international visant à mettre fin à la pollution plastique.

1. Eléments de contexte

[La Résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement](#)

Le 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) a adopté la résolution 5/14, intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant ». Cette résolution souligne l'augmentation rapide et préoccupante de la pollution plastique à l'échelle mondiale, et le besoin d'agir rapidement et de renforcer la coopération à l'échelle mondiale pour l'élimination de la pollution plastique dans les espaces maritimes et terrestres¹.

Cette résolution se base notamment sur des résolutions précédentes de l'ANUE, portant sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, la gestion des déchets et les plastiques à usage unique (Res. 1/6, 2/11, 3/7, 4/6, 4/7 et 4/9). Ces différentes résolutions soulignaient déjà l'urgence d'agir sur la prolifération des déchets marins, notamment plastiques, qui constituent une grave menace environnementale à l'échelle planétaire, à la fois pour la biodiversité mais également pour les sociétés et l'économie. De plus, cette résolution s'inscrit dans celle de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 septembre 2015 (Res. 70/1), qui entérine l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable.

L'ANUE a ainsi chargé un Comité intergouvernemental de négociation (CIN) sur la pollution plastique d'aboutir à un traité juridiquement contraignant avant la fin de l'année 2024. Le CIN a prévu de se réunir à 5 reprises, et cette session était donc la deuxième, après celle de fin 2022 à Punta del Este en Uruguay. Une autre session de négociation aura lieu fin 2023 à Nairobi au Kenya, puis deux en 2024.

L'ANUE est l'organe décisionnel le plus important en matière d'environnement, rassemblant l'ensemble des 193 Etats membres des Nations Unies. Il est chargé de définir les priorités environnementales à l'échelle mondiale, ainsi que de développer des instruments juridiques en lien avec la protection de l'environnement.

¹ UNAE Resolution 5/14, *End plastic pollution: Towards an international legally binding instrument*, UNEP/EA.5/Res.14 (2 Mars 2022), [accessible ici](#).

La première session du CIN s'était tenue en Uruguay du 18 novembre au 2 décembre 2022, réunissant plus de 160 pays et plus de 1000 acteurs non-gouvernementaux. Le Pacte mondial des Nations Unies était notamment représenté lors de cette session par son équipe en charge de l'intendance des océans (Ocean Stewardship Coalition). L'intervention de l'UNGC a notamment mis en avant les positions clés du secteur de l'industrie maritime sur le sujet.

Cette première session a été positive, avec un consensus global sur la nécessité d'un traité international, mettant à contribution l'ensemble des parties prenantes clés pour aboutir au corps du document. Cependant, quelques divergences existaient concernant la nature de cet instrument, certains Etats membres préférant une convention spécifique légalement contraignante, incluant des obligations clés et des mesures de contrôles, alors que d'autres favorisaient une convention cadre, pilotée par des plans nationaux d'actions (PNA).

2. Quels enjeux à l'échelle mondiale et pour la France

Monde

Le Président de la République Emmanuel Macron a appelé à « mettre fin à un modèle globalisé et insoutenable », qualifiant la pollution plastique de « bombe à retardement en même temps qu'un fléau déjà présent » soulignant que sans action, la génération de déchets plastiques triplera d'ici 2060².

Selon l'OCDE, en 2019, 6.1 Mt de déchets plastiques ont été rejetés dans les milieux aquatiques et 1.7 Mt ont été entraînés dans les océans par les cours d'eau. D'après les estimations, 30 Mt de déchets plastiques se sont désormais accumulés dans les mers et les océans, et 109 Mt dans les cours d'eau³.

Le Secrétaire général des Nations Unies a rappelé qu'il était essentiel de « travailler ensemble - gouvernements, entreprises et consommateurs - pour nous défaire de notre dépendance au plastique, défendre le zéro déchet et construire une économie véritablement circulaire. »⁴.

France

En France, seulement 24 % des déchets plastiques et 26% des déchets d'emballages plastiques sont aujourd'hui recyclés.⁵ Selon le ministère de la transition écologique, 4,8 M de tonnes de plastiques sont consommées chaque année en France, soit 70kg par habitant⁶.

Par ailleurs, la France possède le deuxième plus grand domaine maritime, derrière les Etats-Unis, avec une Zone économique exclusive dont la superficie est estimée à 11 millions de km². Ce domaine est à plus de 40% issu de l'Océan Pacifique, avec la Polynésie française, les archipels du Pacifique et de l'Île de

² Challenges, « *La pollution plastique c'est une bombe à retardement* », alerte Emmanuel Macron (29 mai 2023), [accessible ici](#).

³ OCDE, *La pollution plastique ne cesse de croître tandis que la gestion et le recyclage des déchets sont à la traîne, selon l'OCDE* (22 février 2022), [accessible ici](#).

⁴ UN News, *World must 'work as one' to end plastic pollution: Guterres* (4 juin 2023), [accessible ici](#).

⁵ Commissariat général au développement durable, *Les déchets plastiques* (6 avril 2021) [accessible ici](#).

⁶ Ministère de la transition écologique, *Stratégie 3R (réduction, réemploi recyclage) pour les emballages à usage unique* (Avril 2022), [accessible ici](#).

Clipperton⁷. Aujourd'hui, l'Océan Pacifique est justement la zone maritime la plus affectée par la pollution plastique, avec un amas de déchets flottants souvent comparé à un septième continent.

La question du plastique et de la préservation des océans sont donc naturellement des sujets essentiels pour la France, qui les porte à l'international depuis maintenant plusieurs années, à travers notamment la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples, lancée en 2019 avec le Costa-Rica. C'est justement avec le Costa Rica que la France coorganisera en 2025 la Conférence des Nations Unies sur les océans à Nice. Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé comme ambition pour cette Conférence l'atteinte d'un accord pour protéger l'océan comme bien commun de l'humanité.

L'organisation de la seconde session de négociations du CIN à Paris est donc un nouveau signal positif quant à l'engagement de la France sur la préservation des Océans.

3. Quelles avancées lors de cette deuxième session de négociations (CIN-2)

Cette deuxième session à la Maison de l'UNESCO à Paris a rassemblé plus de 1700 participants, dont plus de 700 représentants de 169 Etats membres, et près de 1000 représentants d'acteurs non-gouvernementaux. Le Pacte mondial des Nations Unies était une nouvelle fois présent, représenté par l'équipe Océans.

La Déléguée générale de l'UNEP, Inger Andersen, a évoqué des progrès encourageants lors de cette session CIN-2, et salué le mandat qui a été confié au CIN pour établir une avant-version d'un instrument légalement contraignant. Elle a appelé les Etats membres à maintenir cette dynamique positive en vue de la CIN-3.

La session avait pourtant débuté sur fond de blocage de procédure, certains Etats membres refusant le vote par majorité aux deux-tiers en cas d'absence de consensus. Des divergences qui illustrent à nouveau les deux conceptions de ce traité déjà entrevues en Uruguay, entre la haute ambition d'un instrument contraignant, et la vision d'un engagement plus volontaire basé sur des plans d'actions nationaux. La France a de son côté appelé à une poursuite des pourparlers sans attendre la 3^e session de novembre au Kenya. Christophe Béchu a notamment déclaré qu'il était essentiel « *que les discussions et la négociation internationale continuent entre maintenant et le rendez-vous au Kenya de façon non-stop, pour qu'on maintienne cette pression dans la négociation qui nous permette de tenir cet objectif de 2024* »⁸.

Le secrétariat du CIN va désormais débiter son travail 'intersessionnel' en vue du CIN-3 en novembre, et les observateurs non-gouvernementaux sont ainsi invités à fournir leurs contributions à partir du 15 août (15 septembre pour les Etats membres), sur des éléments n'ayant pas été débattus durant la CIN-2, tels que le champ d'application de l'instrument juridique⁹.

Si l'objectif est d'aboutir à la version finale fin 2024, l'adoption du traité devrait avoir lieu lors d'une conférence internationale en juin 2025, dont le lieu reste à définir.

4. Quels enjeux pour le secteur privé ?

Comme souligné par l'OCDE, il est nécessaire d'agir et de coopérer dans le sens de l'innovation, de l'amélioration de la conception des produits et du développement de substituts respectueux de

⁷ Vie publique, *Mers et océans : les espaces maritimes en six questions* (10 février 2022), [accessible ici](#).

⁸ S. Mandard, *Pollution au plastique : vers un traité mondial*, Le Monde, 4 juin 2023, p13.

⁹ UNEP, *INC Chair to prepare zero draft of international agreement on plastic pollution as Paris negotiations end* (3 juin 2023), [accessible ici](#).

l'environnement, tout en améliorant la gestion des déchets et le recyclage¹⁰. L'innovation et le développement d'alternatives au plastique, et particulièrement au plastique à usage unique, représentent inévitablement des opportunités de marché conséquentes.

Les marchés mondiaux liés aux ressources océaniques, comme l'énergie, la pêche, l'eau, les ressources minérales et le tourisme, sont conséquents et en croissance, mais le manque de produits, de technologies et de modèles d'affaires durables fait que ces activités ne sont pas viables. Les océans sont une source d'activité économique considérable, mais maintenir des océans sains est inévitablement une condition essentielle pour assurer que ces activités puissent perdurer sur le long terme. De plus il y a pour les entreprises des opportunités de marché conséquentes dans la manière de répondre à ces défis, notamment par le développement de technologies innovantes¹¹.

En mettant en œuvre des actions visant à la réduction des déchets plastiques et donc sur la préservation des océans et de la vie aquatique, les entreprises n'agissent pas seulement sur l'ODD 14, mais également sur l'ODD 6 eau propre, l'ODD 13 relatif au changement climatique, l'ODD 15 relatif à la vie terrestre, mais également l'ODD 2 sur la « faim zéro », qui ne pourra être atteint si les pertes de biodiversité océanique ne sont pas arrêtées. Pour atteindre l'ODD 14, il y aura inévitablement besoin de progresser en parallèle sur l'ODD 12 lié à la consommation responsable.

Le secteur privé africain est un bon exemple des opportunités commerciales existantes dans le marché du recyclage, notamment par le biais des nouvelles technologies et l'amélioration des infrastructures. Selon des études du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les opportunités économiques sur le continent Africain pourraient ainsi s'élever à 8 milliards de dollars par an¹².

Cependant, le recyclage ne règlera pas à lui-seul les problèmes de la pollution plastique. Pour Rose Mwebaza, Directrice du Bureau du PNUE pour l'Afrique « en plus de cesser progressivement de produire de nouveaux plastiques, les secteurs public et privé doivent collaborer pour passer à une économie circulaire qui ne laisse aucun pays ni individu pour compte. »¹³.

Le récent rapport du PNUE « Tarir le flot : Mettre fin à la pollution plastique et créer une économie circulaire à l'échelle mondiale »¹⁴, met justement en avant cette nécessité de passer à une économie circulaire mondiale du plastique. D'ici 2040, les nouvelles opportunités liées à cette économie circulaire pourraient générer jusqu'à 700 000 emplois supplémentaires, et les économies directes et indirectes réalisées grâce à la réduction des risques sanitaires et environnementaux pourraient représenter environ 4 500 milliards de dollars.

¹⁰ OCDE, *La pollution plastique ne cesse de croître tandis que la gestion et le recyclage des déchets sont à la traîne*, selon l'OCDE (22 février 2022), [accessible ici](#).

¹¹ UNGC, *Blueprint for business leadership on the SDGs* (2023), [accessible ici](#).

¹² PNUE, *En Afrique, le secteur privé contribue à la lutte contre la pollution plastique* (1^{er} juin 2023), [accessible ici](#).

¹³ Ibid.

¹⁴ PNUE, *Turning off the tap, how the world can end plastic pollution and create a circular economy* (2023), p. xv, [accessible ici](#).